

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Installation d'un food truck sur le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Mermoz

1. Contexte

Dans le cadre de sa politique de gestion de proximité et de son engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie de ses locataires, GrandLyon Habitat lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier un porteur de projet souhaitant exploiter un food truck sur le quartier prioritaire de Mermoz.

Cette démarche s'inscrit dans les orientations du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon et participe aux objectifs de développement économique, de soutien à l'entrepreneuriat local, d'amélioration de l'offre de services de proximité et de renforcement du lien social.

GrandLyon Habitat souhaite faire de ce projet un véritable levier d'animation du quartier. Au-delà de la restauration, le food truck devra constituer un lieu de dynamisation de la vie locale.

Par sa présence régulière, il contribuera également à une occupation positive de l'espace de GrandLyon Habitat, participant ainsi à la tranquillité résidentielle, au sentiment de sécurité des habitants et à l'amélioration de l'image du quartier.

2. Objet de l'AMI

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner un(e) entrepreneur(e) pour occuper et exploiter un emplacement de GrandLyon Habitat destiné à l'installation d'un food truck. Cette occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire et au versement d'une redevance.

Le candidat retenu bénéficiera d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine, dans les conditions qui seront précisées par convention.

L'exploitation devra s'inscrire dans une logique de service de proximité, de développement économique local et d'engagement en faveur de la vie du quartier.

3. Les objectifs du projet

Le food truck devra répondre à plusieurs objectifs complémentaires.

Développement économique

- soutenir l'entrepreneuriat local ;
- favoriser l'activité économique dans le quartier ;
- contribuer à la création d'emplois ou de collaborations avec les acteurs locaux.

Amélioration du cadre de vie

- proposer une offre de restauration de proximité répondant aux besoins des habitants ;
- renforcer l'attractivité du quartier ;
- participer à la diversification des services proposés aux habitants.

Lien social

- créer un lieu de rencontre ouvert à tous ;
- favoriser les échanges entre habitants ;
- participer aux animations de quartier organisées par les partenaires locaux ;
- développer des partenariats avec les associations, le centre social, les structures jeunesse ou les établissements scolaires lorsque cela est pertinent.

Tranquillité résidentielle et sécurité

Le projet devra contribuer à :

- favoriser une occupation positive et régulière de l'espace public ;
- renforcer le sentiment de sécurité par une présence visible et bienveillante ;
- participer à la prévention des incivilités grâce à une animation conviviale de l'espace ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité des espaces extérieurs ;
- encourager le respect des espaces communs et le vivre-ensemble.

Développement durable

Le candidat sera encouragé à :

- privilégier des produits frais et de qualité ;
 - favoriser les circuits courts lorsque cela est possible ;
 - limiter les emballages à usage unique ;
 - mettre en œuvre une démarche de réduction et de tri des déchets ;
 - lutter contre le gaspillage alimentaire.
-

4. Profil recherché

GrandLyon Habitat souhaite favoriser l'émergence d'un projet à forte valeur ajoutée sociale et territoriale.

Une attention particulière sera portée aux candidatures répondant à plusieurs des critères suivants :

- habitant du quartier Mermoz ou d'un quartier prioritaire de la Métropole de Lyon ;
- projet démontrant un fort ancrage territorial ;
- motivation à participer activement à la vie du quartier ;
- capacité à développer des partenariats avec les acteurs locaux ;
- aptitude à créer du lien avec les habitants.

Les candidatures ne répondant pas à l'ensemble de ces critères restent recevables, mais ces éléments constitueront des atouts dans l'appréciation du projet.

5. Caractéristiques attendues du food truck

Le candidat présentera :

- son concept de restauration ;
- les produits proposés ;
- la gamme tarifaire ;

- les jours et horaires d'ouverture souhaités ;
- les besoins techniques (électricité, eau, stationnement...) ;
- les autorisations réglementaires nécessaires.

Une attention particulière sera portée :

- à la qualité des produits proposés ;
 - à l'accessibilité tarifaire de l'offre ;
 - à la diversité des plats proposés ;
-

6. Engagements du candidat

Le candidat retenu s'engagera notamment à :

Présence

- assurer une présence régulière sur l'emplacement retenu ;
- respecter les horaires convenus avec GrandLyon Habitat.

Qualité de service

- accueillir tous les publics dans un esprit de convivialité ;
- maintenir une qualité constante des prestations ;
- respecter les réglementations sanitaires en vigueur.

Tranquillité résidentielle

Le candidat devra :

- assurer exclusivement une activité de vente à emporter : toute installation de terrasse, de tables, de chaises ou toute consommation sur place est interdite ;
- limiter toute nuisance sonore et olfactive ;
- respecter les riverains et les espaces résidentiels ;
- maintenir les abords du food truck propres durant et après chaque service ;
- mettre à disposition des poubelles adaptées pour la clientèle ;

- prendre en charge la gestion et l'évacuation de l'ensemble des déchets liés à son activité. Aucun dépôt ne pourra être effectué dans les conteneurs ou équipements de collecte de GrandLyon Habitat ;
- contribuer, par son comportement et sa présence, à une occupation apaisée de l'espace public ;
- informer GrandLyon Habitat de toute difficulté susceptible d'affecter le bon fonctionnement de l'emplacement.

Vie du quartier

Le candidat retenu s'engage à :

- participer ponctuellement aux animations organisées sur le quartier ;
 - travailler en lien avec les partenaires locaux ;
 - favoriser les échanges avec les habitants ;
 - contribuer au dynamisme et à la convivialité du quartier.
-

7. Conditions financières

L'occupation de l'emplacement donnera lieu au versement d'une redevance mensuelle d'un montant de **600 € HT**.

À cette redevance s'ajoutera une **provision forfaitaire mensuelle de 50 €**, correspondant à la participation de l'occupant au remboursement de la taxe foncière.

Ces montants seront précisés dans la convention d'occupation temporaire conclue avec le candidat retenu.

8. Évaluation de l'expérimentation

L'installation du food truck est prévue à titre expérimental. À l'issue de la première période d'occupation, GrandLyon Habitat procédera à une évaluation du projet, en lien avec les partenaires concernés et, le cas échéant, les habitants.

Cette évaluation portera notamment sur :

- le respect des engagements pris par le candidat retenu ;
- la qualité du service proposé ;
- la fréquentation du food truck et son adéquation aux besoins des habitants ;
- la contribution au lien social et à la vie du quartier ;
- le respect de la tranquillité résidentielle (gestion des déchets, nuisances sonores, propreté des abords, respect des horaires) ;
- l'intégration du projet dans son environnement et les relations avec les partenaires locaux.

Les conclusions de cette évaluation permettront à GrandLyon Habitat de décider des suites à donner à l'expérimentation, notamment du renouvellement ou non de la convention d'occupation temporaire.

9. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
Qualité globale du projet et de l'offre de restauration	25 %
Contribution au lien social et à la vie du quartier	25 %
Ancrage territorial (habitant du territoire, connaissance du quartier, partenariats locaux)	20 %
Contribution à la tranquillité résidentielle et à l'occupation positive de l'espace public	15 %
Viabilité économique du projet	10 %
Démarche environnementale et développement durable	5 %

Une attention particulière sera portée aux projets répondant aux orientations du Contrat de Ville ainsi qu'aux objectifs de proximité portés par GrandLyon Habitat.

10. Dossier de candidature

Le dossier devra comprendre :

- une lettre de motivation ;
 - un curriculum vitae du porteur de projet ;
 - une présentation détaillée du concept ;
 - une présentation du food truck (photographies ou visuels) ;
 - une grille tarifaire indicative ;
 - un prévisionnel économique simplifié ;
 - un extrait SIRET ou tout document justifiant de la création de l'activité (le cas échéant) ;
 - les attestations d'assurance ;
 - tout document permettant d'apprécier la qualité du projet.
-

11. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : lundi 10 août 2026

- ‡ **Date limite de dépôt des candidatures** : vendredi 4 septembre 2026
 - ‡ **Analyse des candidatures** : du lundi 7 au vendredi 18 septembre 2026
 - ‡ **Auditions éventuelles des candidats présélectionnés** : semaine du 21 septembre 2026
 - ‡ **Désignation du lauréat** : lundi 28 septembre 2026
 - ‡ **Notification et signature de la convention d'occupation temporaire** : début octobre 2026
 - ‡ **Installation prévisionnelle** : mi-octobre 2026
-

12. Valeurs attendues

Le candidat retenu devra partager les valeurs portées par GrandLyon Habitat :

- amélioration du cadre de vie ;
- tranquillité résidentielle ;

- proximité avec les habitants ;
- qualité de service ;
- participation à la vie du quartier ;
- coopération avec les partenaires locaux ;
- développement durable ;
- entrepreneuriat local ;
- respect de chacun ;
- égalité entre les femmes et les hommes ;
- inclusion et mixité sociale.

Le food truck est attendu comme un acteur de proximité contribuant pleinement à la qualité de vie des habitants. Par sa présence régulière, son engagement auprès des acteurs locaux et sa capacité à créer des moments de convivialité, il participera à l'occupation positive des espaces extérieurs, au renforcement du lien social et au sentiment de sécurité des habitants de Mermoz.

13. Renseignements et dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis avant la date limite indiquée au calendrier, par voie électronique ou postale, à :

GrandLyon Habitat

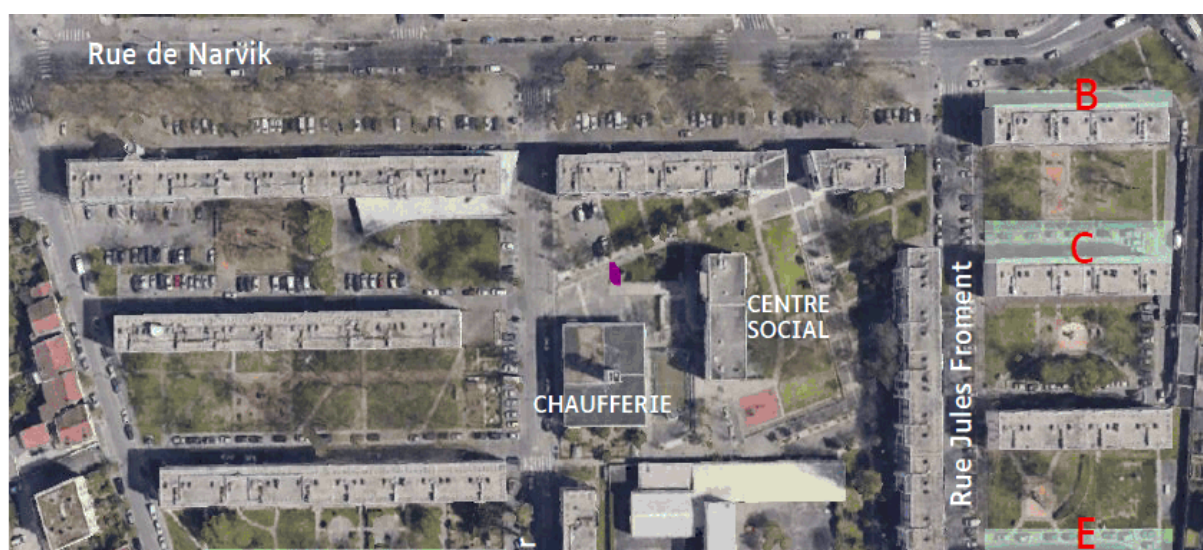
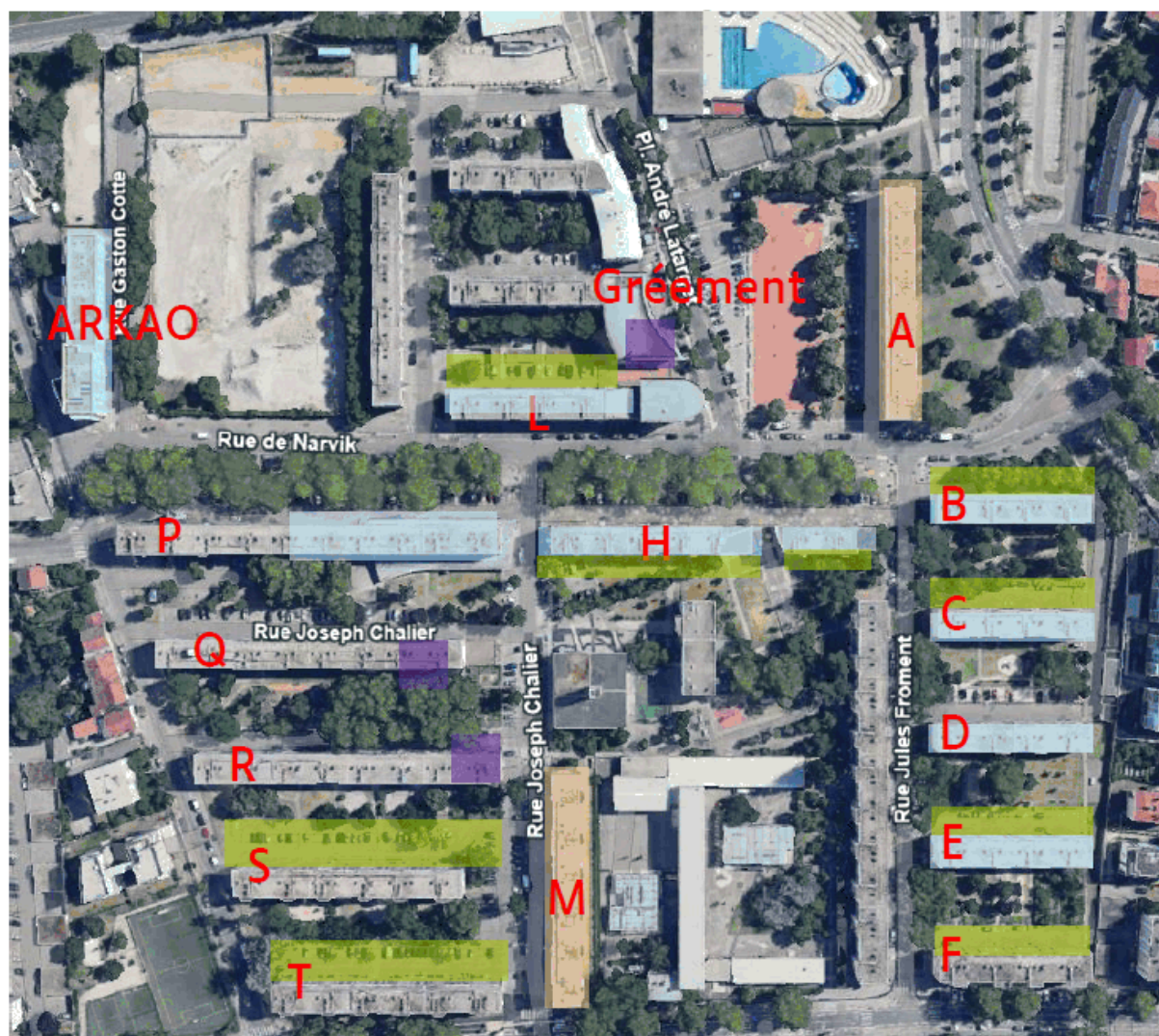
À l'attention de : Ludivine DEQUIDT/ Lucie ROBINET

Adresse : 2 place Francfort 69003 LYON

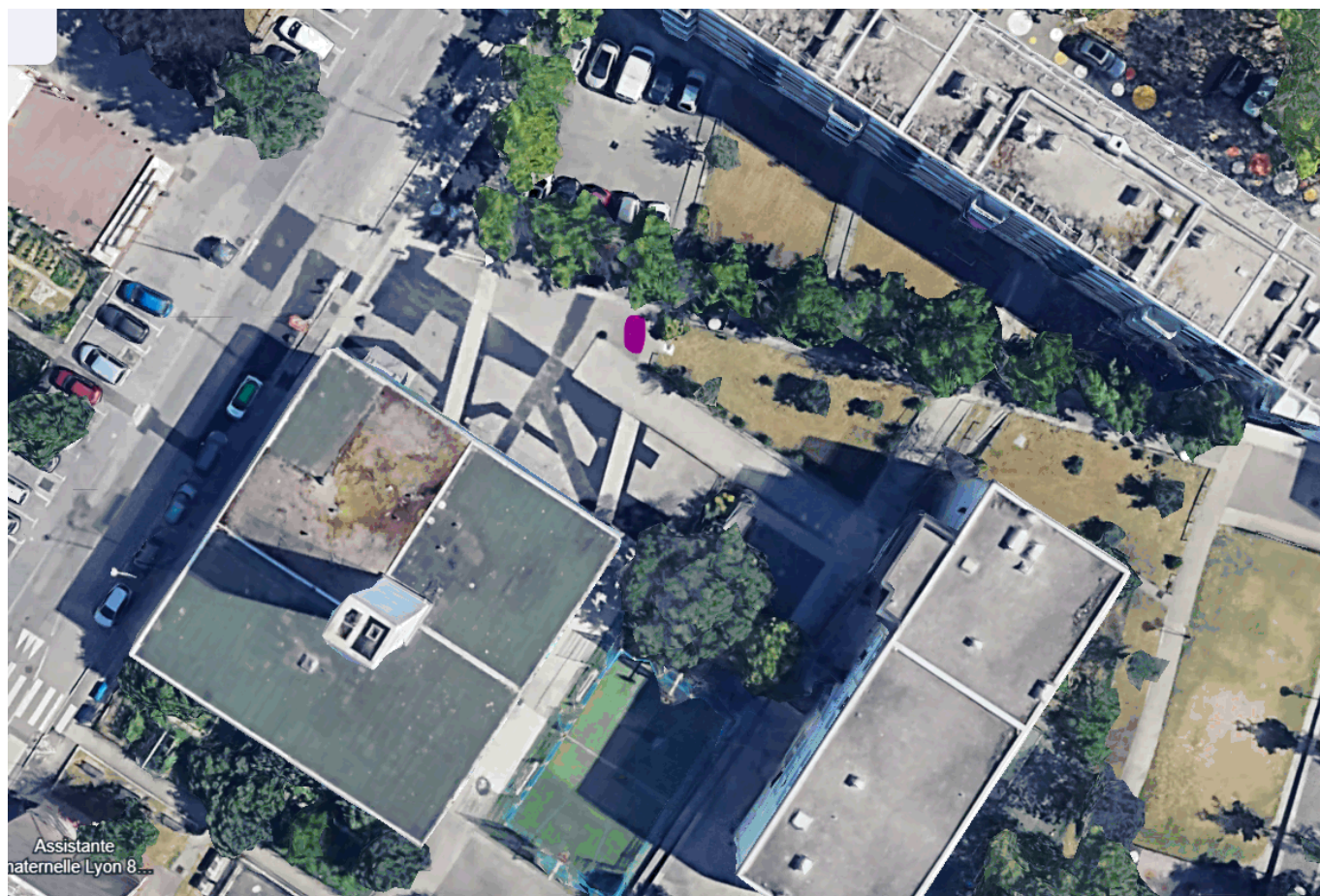
Courriel : l.dequidt@grandlyonhabitat.fr

Les candidats pourront solliciter tout renseignement complémentaire auprès du référent indiqué ci-dessus.

- **Annexe 1 : Plan de situation du QPV MERMOZ**



- **Annexe 2 : Plan masse**



- **Annexe 3 : Plan cadastral de la parcelle identifiée**

